

Conditions Générales de Vente

Clause Générale

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique pour l'étudiant l'acceptation des présentes conditions. De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à la société PT COACHING ACADEMY (entité de PowerWatts Switzerland Sàrl) sauf si la société l'a expressément acceptée.

Objet

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de prestations des formations ou de services dispensés par la PT COACHING ACADEMY, sous forme de sessions destinées aux étudiants dans les locaux sis à Place de la gare 9 à Coppet et dans toutes les infrastructures externes à Coppet.

Le contenu, le programme, les prix et les calendriers de ces formations sont définis d'un commun accord entre le stagiaire et la PT COACHING ACADEMY. Les tarifs affichés sur notre site internet correspondent aux tarifs réservés aux particuliers finançant eux-mêmes leur formation

Procédure d'inscription

La réservation de la formation ne sera effective qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- Avoir 18 ans révolus,
- Avoir passé un entretien (téléphonique ou physique) avec un membre de l'équipe pédagogique de PT Coaching Academy.
- Remplir le formulaire d'inscription ainsi que signer et dater les CGV
- Un acompte de CHF 500.- sera demandé lors de l'inscription. L'acompte de réservation correspond aux frais administratifs et garantit à l'étudiant sa place.

Modalité de paiement de l'acompte

Le paiement de l'acompte se fera via virement bancaire.

Le montant de l'acompte de réservation est déduit du montant total de la formation. Le solde dû pour la formation est exigible 1 (un) mois ouvrable avant le début de la formation.

Date et signature de l'étudiant :

Mise à jour : juillet 2026

Pour obtenir l'examen de Personal Trainer, il faudra valider les tests physiques, pratiques et théorique.

- Pour que les tests théoriques et pratiques soient validés, il faudra obtenir une note moyenne de 10 / 20 au minimum. Une note en dessous de 7 / 20 étant éliminatoire, l'étudiant se verra repasser l'examen "manqué" lors de la journée rattrapage. Si l'étudiant à une moyenne inférieur à 10/20, il devra repasser les tests qui sont en dessous de 10/20.
- Pour valider les tests physiques, il faudra réussir, obligatoirement, toutes les répétitions des tests physiques ainsi qu'obtenir le palier défini pour le test Luc Léger.

Le test pratique sur plateau musculation se déroulera dans un fitness classique tandis que les autres épreuves se passeront sur le lieu de formation à Coppet ou Villeneuve.

Si l'étudiant échoue à l'une des 3 parties, il se verra proposer un examen de rattrapage, la date sera définie par la PT COACHING ACADEMY pour un coût de CHF 200.-. En cas d'un 2ème échec, l'étudiant n'aura plus la possibilité de repasser les examens.

- Toute épreuve non réalisée, quelle qu'en soit la raison (absence, retard supérieur au délai autorisé, programmations non remises dans les délais, stage non validé ou toute autre condition préalable non respectée conformément au protocole des examens), sera considérée comme un échec de l'épreuve concernée. L'étudiant bénéficiera d'une unique possibilité de présenter cette épreuve lors de la session officielle de rattrapage. En cas de second échec, aucune nouvelle session de rattrapage ne sera accordée.

Tests physiques et aménagements éventuels

Lors de l'inscription, l'étudiant est tenu de signaler tout problème physique ou médical pouvant impacter la réalisation des tests physiques prévus au programme. Le cas échéant, d'éventuels aménagements pourront être étudiés et validés uniquement à ce moment-là. Une fois la formation commencée, aucun aménagement ne sera accordé, même sur présentation d'un certificat médical. L'étudiant s'engage à réaliser et valider l'ensemble des tests physiques selon les modalités définies dans le protocole officiel des examens.

Recours et réclamations

L'étudiant(e) peut contester formellement ses résultats d'examen en adressant une lettre recommandée dans un délai de 10 jours suivant la réception des résultats. Le comité de direction examinera la demande et rendra sa décision dans un délai de 21 jours à compter de la réception du recours. Toute réclamation relative à la formation doit être adressée par écrit dans un délai de 7 jours à compter de l'événement concerné.

Stage

L'étudiant devra effectuer un stage de 30 heures au sein d'un centre de fitness traditionnel, sous la supervision d'un maître de stage, avec lequel une convention de stage devra être signée. Il pourra débiter la formation de Personal Trainer même s'il n'a pas encore trouvé de lieu de stage. En revanche, pour être autorisé à se présenter aux examens, l'étudiant devra avoir effectué les 30 heures de stage, remis la convention de stage dûment complétée et signée, ainsi que le carnet pédagogique attestant des heures réalisées. À défaut, l'accès aux examens lui sera refusé. La PT Coaching Academy se réserve le droit de procéder à des contrôles auprès du maître de stage afin de vérifier la réalité des heures effectuées.

Date et signature de l'étudiant :

Mise à jour : juillet 2026

La PT COACHING ACADEMY se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation, lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant (minimum 7 personnes). En cas de force majeure ou d'annulation tardive d'un participant entraînant un nombre insuffisant de participants, la PT COACHING ACADEMY se réserve le droit d'annuler la formation. En cas d'annulation par la PT COACHING ACADEMY, tout acompte reçu pour le paiement de la formation sera restitué ou reporté sur la prochaine formation.

Report et annulation par l'étudiant

Toute demande de résiliation ou de report de la part de l'étudiant devra être adressée par courrier à :

PT Coaching Academy - PowerWatts Switzerland Sàrl - Place de la gare 9 - 1296 Coppet
Ou par email (info@pt-coaching-academy.com) au moins 15 jours avant le début de la formation. La date de réception du courrier ou de l'email sera considérée comme date officielle d'annulation.

- Annulation ou report à plus de 15 jours : le montant total sera restitué, sauf les CHF 500.- d'acompte affectés pour les frais administratifs engendrés par l'annulation.
- Annulation ou report à moins de 15 jours : le paiement de 50% de la formation sera exigée pour les frais administratifs engendrés par l'annulation.
- Toutes formations commencées : le montant total sera exigé et aucun remboursement ne sera effectué.

Absentéisme

ABSENTISME LORS DE LA FORMATION : L'étudiant devra avoir suivi au moins 75% de sa formation pour pouvoir se présenter aux examens. ABSENTISME LORS DE L'EXAMEN : Si l'étudiant ne se présente pas à la journée d'examen, il sera considéré en échec et aura l'occasion de passer son examen lors de la session de rattrapage organisé par la PT COACHING ACADEMY.

La date sera définie par la PT COACHING ACADEMY.

Attestation de fin de formation

La PT COACHING ACADEMY remet, à chaque stagiaire, une attestation de fin de formation.

Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre site internet : www.pt-coaching-academy.com et sont indiqués en CHF

(Francs Suisses). Le tarif de la formation inclut :

- Les journées de formation (pratique et théorique) incluses dans le cursus choisi,
- L'utilisation et mise à disposition du matériel pendant les heures de formation,
- Les supports de formation,
- La journée d'examen,

Le tarif de la formation n'inclut pas :

- Les journées préparatoires ou révisions en plus de la formation ainsi que la journée de rattrapage

Date et signature de l'étudiant :

Mise à jour : juillet 2026

Modalités de paiement / Paiement unique

Le paiement du solde de la formation se fera soit par virement bancaire ou par carte de crédit via paiement en ligne (avec majoration de 3% pour frais bancaires).

Modalités de paiements échelonnés

- Le paiement s'effectue par échéances mensuelles consécutives
- Frais d'échelonnement de 100 CHF
- Les dates d'échéances sont établies lors de la facturation et ne peuvent être modifiées ultérieurement.
- En cas de cessation de paiement, la somme totale est due en une seule mensualité et l'accès à la formation sera remise en cause

Propriété intellectuelle

Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie des supports données par la PT COACHING ACADEMY, lors de la formation, est strictement interdite, sous quelque forme que ce soit.

Traitement et Protection des données personnelles

L'étudiant accepte que les informations personnelles saisies dans l'application Glofox et/ou dans le formulaire de contact www.ptcoaching-academy.com soient utilisées, exploitées et traitées pour permettre de le recontacter et/ou de lui faire parvenir la newsletter dans le cadre de la relation commerciale qui découle de la prise de contact ou de l'inscription à l'une des formations dispensées par la PT COACHING ACADEMY.

L'étudiant accepte que les données personnelles soient conservées aussi longtemps que nécessaire et leur accès, leur modification et leur effacement sur demande de l'étudiant sont garantis. La PT COACHING ACADEMY s'engage à garantir un niveau de protection élevé des données personnelles de ses étudiants. Les données personnelles de l'étudiant sont confidentielles.

Sanction et exclusion

Tout comportement, considéré comme inapproprié, pourra, en fonction son importance, faire l'objet d'un avertissement écrit, d'une exclusion temporaire ou définitive. L'exclusion du stagiaire ne pourra, en aucun cas, donner lieu au remboursement du paiement de la formation.

Responsabilité

L'obligation souscrite par la PT COACHING ACADEMY dans le cadre de ses formations professionnelles est une obligation de moyens et non de résultats. L'étudiant doit vérifier auprès de son assurance personnelle ou professionnelle sa couverture «Responsabilité civile» lors du stage. La PT COACHING ACADEMY décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que l'étudiant pourrait subir lors de la formation organisée par la PT Coaching Academy.

Date et signature de l'étudiant :

Mise à jour : juillet 2026

Juridiction et loi applicable

Ces conditions générales de vente, ainsi que tout problème relatif à l'accès à PT COACHING ACADEMY, à l'utilisation des installations, sont soumis au droit suisse exclusivement, sans égard aux principes de conflit de lois. Tout litige pouvant opposer l'étudiant et PT COACHING ACADEMY au sujet de ces conditions de vente, de l'accès à la formation, de l'utilisation des clubs (Antidote et PowerWatts) et des installations est de la compétence des tribunaux ordinaires du lieu dont dépend le siège social de la société.

Date et signature de l'étudiant :

Mise à jour : juillet 2026